

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

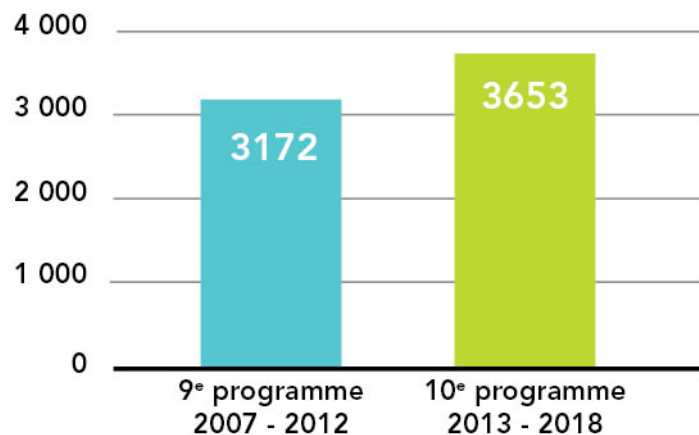


**SAUVONS
L'EAU!**

LES ORIENTATIONS
DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE
L'AGENCE DE L'EAU RMC
Volet eau potable

Accroître les soutiens aux projets de territoire

- Budget total du 10^e programme : **3 653 M€**
dont 3561 M€ pour le bassin Rhône Méditerranée,
et 92 M€ pour le bassin Corse
- Une hausse modérée malgré **l'augmentation des champs d'actions**
liée à l'objectif d'atteinte du bon état de l'eau en 2015



Comparaison des financements
du 9^e et du 10^e programme (en M€)

Obligation de résultats : fongibilité asymétrique

Domaine 1
Etude,
Connaissance,
Fonctionnement

Domaine 2
Réglementaire
Temps de pluie
ERU
RSDE industrie

Domaine 3
Milieux
Quantitatif
Captage

3 enjeux prioritaires

- 1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU
- 2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ
- 3 / RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

3 enjeux prioritaires

1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU

Avec 40 % du territoire touché, les bassins couverts par l'Agence sont les plus touchés par les pénuries d'eau. L'accroissement des populations et le changement climatique aggraveront cette situation

- **266 M€ y seront consacrés soit un doublement des moyens financiers**

En Isère, le SDAGE cible prioritairement les bassins :

Bièvre Liers
Valloire

Galaure

4 Vallées

Isère Aval Bas
Grésivaudan

Vercors

**Économies d'eau tous usages confondus
sur territoires prioritaires**

Action liée

Mobilisation des ressources de substitution

Gouvernance des territoires prioritaires

**Équipement des prises d'eau
pour relèvement débits réservés (2014).
Mise en place de débits réservés supérieurs
au plancher réglementaire (hydroélectricité).**

266 M€
Budget doublé !

3 enjeux prioritaires

1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU

2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ

Le défi de l'épuration urbaine est en voie d'être gagné. La mise en conformité des stations d'épuration moyennes (entre 2 000 et 15 000 eq-habitants) est désormais prioritaire. La pollution des captages d'eau potable par les pesticides et la pollution des milieux par les micropolluants industriels constituent de nouveaux enjeux.

- **1,29 Mds €, dont 190 M€ - un doublement des moyens là aussi – pour lutter contre les pollutions agricoles**

Réduire les pollutions diffuses

**Lutter contre les pesticides
d'origine non agricole**

Accompagner la réglementation

**Identifier et préserver les ressources
en eau potable futures**

288 M€

dont 190 M€
(budget doublé)
pour réduire
les pollutions agricoles
en ciblant les captages
d'eau potable

Réduction des émissions
des substances dangereuses

Réduction des pollutions hors substances

Mise en œuvre de technologies innovantes

163 M€
pour lutter contre
les pollutions
industrielles

Accompagnement de la réglementation

Mise en œuvre du SDAGE

Adaptation aux enjeux émergents

783 M€
pour lutter contre
les pollutions
domestiques

Accompagnement de la réglementation

66 M€
pour mettre en
conformité la
qualité de l'eau
distribuée

3 enjeux prioritaires

1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU

2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ

3 / RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Deux tiers des rivières en mauvais état écologique ont subi de graves déformations physiques qui altèrent la vie piscicole

- **414 M€ : moyens financiers doublés pour restaurer les milieux (seuils, restauration physique des rivières, zones humides)**

**Restaurer les cours d'eau
et les autres milieux aquatiques**

**Préservation et restauration
des zones humides**

Financement des chargés de mission

414 M€
Budget doublé !

Des aides simples et lisibles

Jusqu'à 30 % de subvention pour l'accompagnement réglementaire et le Fonds de solidarité rurale (FSR)

Jusqu'à 50 % de subvention pour les études, les actions relevant du SDAGE et l'assistance technique

Jusqu'à 80 % de subvention pour les opérations prioritaires (restauration de la continuité écologique des cours d'eau, captages prioritaires, achat de zones humides) ou dans le cadre de partenariats

...mais assorties de conditions particulières, coûts plafonds, seuils d'éligibilité

Une sélectivité affirmée

- Des **moyens doublés** sur les enjeux prioritaires.
- Des **aides plus orientées** sur des thématiques particulières.
- Des **renoncements**.
- Des aides **plus encadrées**.

Critères de sélectivité

- Les projets d'un montant inférieur à **3 000 € TTC** ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence
- Dans la continuité du 9^{ème} programme, des **seuils sur les prix** de l'eau et de l'assainissement pour encourager la durabilité et la qualité du service
 - eau potable
 - 0,70 € en 2013 0,80 € en 2014 0,90 € à partir de 2015
 - assainissement
 - 0,50 € en 2013 0,60 € en 2014 0,70 € à partir de 2015
- Favoriser progressivement **l'intercommunalité** et la transmission des données **SISPEA**

SISPEA pour l'Agence

– Intérêt

- Source de données sur le patrimoine des collectivités et la gestion des services publics
- Suivi et analyse des politiques publiques

– Un constat sur 2009

- En AEP 72 % des services d'eau potable du bassin n'ont rempli aucun des 15 indicateurs « short list » représentant 26 % de la population desservie

– Objectif

- Augmenter le taux de remplissage

Comment demander une aide...

➤ Une demande d'aide =

- dossier de projet technique et financier
- + formulaire de demande disponible sur www.eaurmc.fr qui précise la composition obligatoire des dossiers

➤ Dossier d'aide complet à transmettre à :

Agence de l'Eau RMC – Délégation Rhône-Alpes

14 rue Jonas SALK

69363 LYON CEDEX 07

➤ Faciliter le démarrage des travaux

- possibilité pour le bénéficiaire de solliciter d'engager les travaux avant la décision d'aide si dossier *complet* transmis à l'Agence
- ne préjuge pas de la suite donnée à la demande d'aide

Gestion de la ressource en eau

opérations	Taux d'aide	Conditions
Schémas directeurs et diagnostics de réseaux, inventaires de patrimoine	50%	
Modification de la gestion des débits réservés (études et travaux)	50%	Sur territoires prioritaires du SDAGE
Comptage des prélèvements AEP, mesure de débit des cours d'eau et sources	50%	
Réparation de fuites, économies d'eau (dont compteurs et limiteurs de débits des fontaines)	50%	Sur territoires prioritaires du SDAGE ou dans le cadre d'appels à projets
Mobilisation de ressources de substitution (retenues, transferts)	Jusqu'à 80%	Sur territoires prioritaires du SDAGE Coûts plafond

Alimentation en eau potable

opérations	Taux d'aide	Conditions
Etudes générales, schémas directeurs et études patrimoniales, structuration des services	50%	
Procédure réglementaire protection des captages	Forfait 7 250 € / point d'eau	Réseaux publics uniquement. Rapport HGA et attestation dépôt dossier à l'ARS
Travaux de protection, acquisitions foncières, indemnité de servitude	50%	Travaux prescrits par la DUP et/ou l'HGA.
Potabilisation (simple désinfection)	30%	
Potabilisation	30%	Non-conformité avérée de l'eau distribuée. Comptage des volumes prélevés. DUP signée ou en cours. Coût plafond.

Attention : plus d'aide sur le remplacement des branchements en plomb

La solidarité urbain-rural (SUR)

- Un **complément aux aides classiques** de l'Agence pour les actions normalement éligibles retenues dans la programmation (+ 20%)
 - dans ce cas l'agence ne peut pas contribuer à plus de 50% du montant HT des travaux
- Un **élargissement du champ des aides** classiques
 - dans ce cas l'aide de l'agence ne peut excéder 30 % du montant HT des travaux
- Enveloppe SUR Isère : **2 880 000€ / an**

Focus redevances prélèvements

Comptage des volumes prélevés (arrêté 19/12/2011) :

- comptabilisation directe obligatoire des volumes prélevés (sauf cas d'impossibilité validé par l'Agence de l'Eau)
 - contrôle périodique (7 ans) de fonctionnement des compteurs
- liste des organismes de contrôle habilités :

<http://www.eaurmc.fr/aides-et-redevances/redevances-et-primess/prelevement-deau.html>

- en cas de non respect : imposition d'office avec pénalité de 40% a priori à partir de l'exercice 2013

Rendements des réseaux AEP (décret 27/01/2012) :

- doublement de la redevance de prélèvement si non prise en compte par la collectivité (étude réseau, programme de travaux)
- mise en application à l'étude au niveau national

Renseignements redevances/primess :

04 72 76 19 99 – contact.ra-redevances@eaurmc.fr

Les fontaines de montagnes

- Gestion pragmatique de l'Agence de l'eau
 - Présence de comptage :
dans ce cas le taux appliqué n'est pas le taux « eau potable »
mais le taux « autres usages économiques » ...soit 5 fois moins

Cette approche a été validée par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

L'évolution des taux de redevance pour les collectivités :

			(2012)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Alimentation en eau potable (€ /1000 m3)	Zones non déficitaires	Eaux sup	24,85	26,91	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
		Eaux sout	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60
	Zones en déficit	Eaux sup	46,60	55,28	68,31	68,31	68,31	68,31	68,31
		Eaux sout	60,00	64,58					
Pollution domestique (€/m3)			0,22	0,28	0,28	0,29	0,31	0,31	0,31
Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)			0,15	0,15	0,15	0,155	0,16	0,16	0,16

Les outils disponibles sur www.eaurmc.fr

- Les informations sur le 10^{ème} programme

<http://www.eaurmc.fr/espace-dinformation/brochures-dinformation.html>

- Les formulaires administratifs « aides » et « redevances »

<http://www.eaurmc.fr/teleservices/formulaires-administratifs.html>

Vos contacts à l'Agence...

DEFINITION DES TERRITOIRES RHONE-ALPES
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Décembre 2008

Responsable d'unité :
Bernard DEBAISIEUX
04.72.76.19.56
bernard.debaisieux@eaumc.fr

Secrétariat :
Hélène OUDIN
04.72.76.19.55
helene.oudin@eaumc.fr

Chargé d'affaires Industrie :
Rémi TOURON
04.72.76.19.14
remi.touron@eaumc.fr

Chargé d'affaires agriculture
Pollution des élevages et animations des MESE
Patricia DUMAS
04.72.76.19.52
patricia.dumas@eaumc.fr

Chargé d'affaires agriculture
Pollutions diffuses, MAF, et PVE
Claire NIVON
04.72.76.19.23
claire.nivon@eaumc.fr

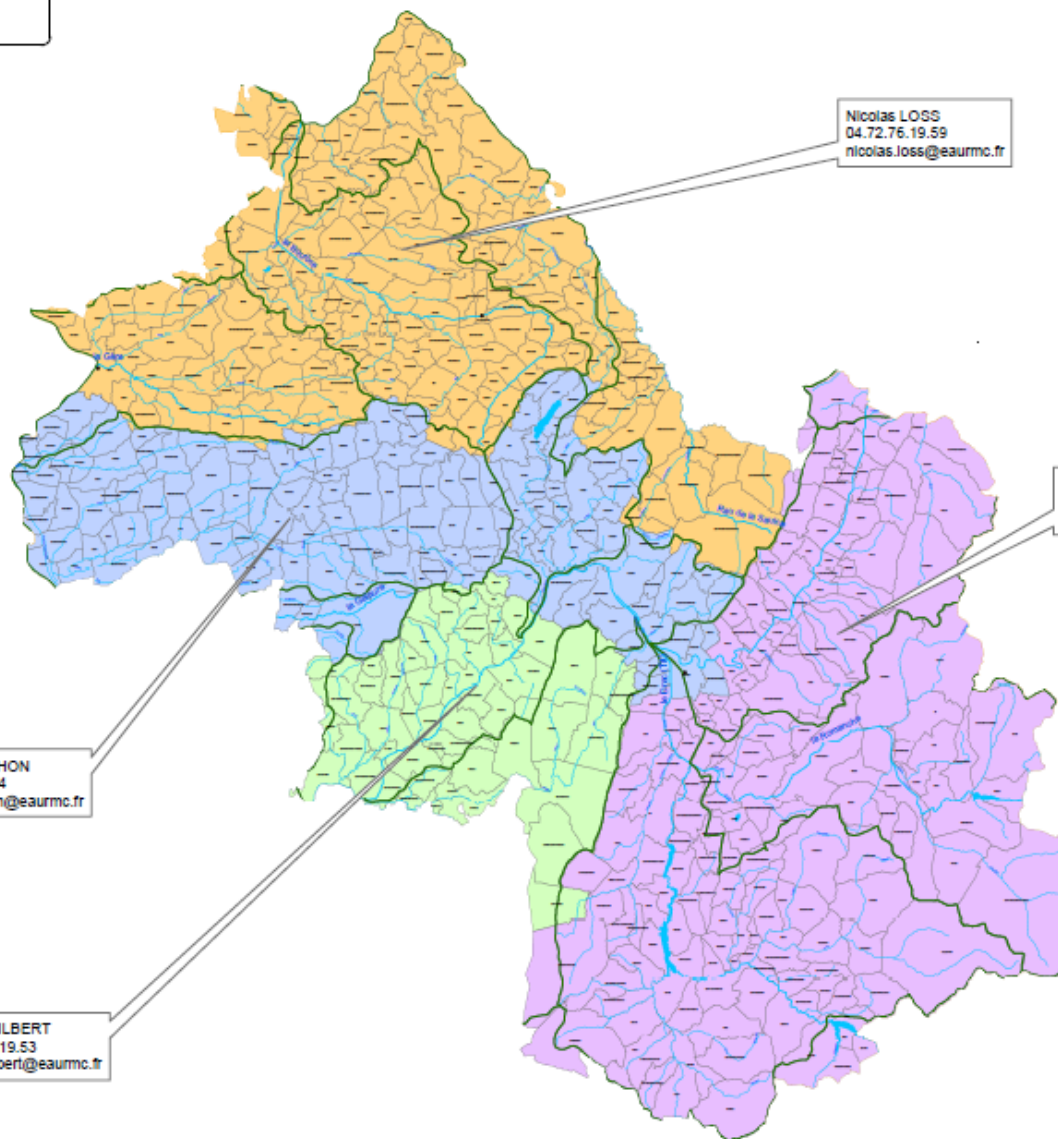
Hélène FLACHON
04.72.76.19.54
helene.flachon@eaumc.fr

Franck GILBERT
04.72.76.19.53
franck.gilbert@eaumc.fr

Nicolas LOSS
04.72.76.19.59
nicolas.loss@eaumc.fr

David TRAUTMANN
04.72.76.19.69
david.trautmann@eaumc.fr

Délégation Rhône-Alpes





Merci de votre attention...

